

**Monsieur Michel Barnier, commissaire européen responsable de la politique régionale et de la réforme des institutions**

**L'avenir de la politique européenne de cohésion**

**Conférence organisée par le Comité des régions au Centre des Congrès de Leipzig, le 5 mai 2003**

**Introduction : l'état du débat**

Le deuxième rapport d'étape sur la cohésion économique et sociale, adopté par la Commission le 30 janvier 2003, se fait l'écho des résultats de plusieurs conférences et séminaires [souvent en association avec le Comité de Régions] et de plus d'une centaine de contributions écrites ( mémos / argumentaires / études).

Je suis heureux que le Comité prépare une nouvelle contribution avec l'important travail réalisé par la commission de la politique de cohésion territoriale du Comité des régions, et l'adoption à l'unanimité, la semaine dernière (30 avril), du rapport de MM. Fitto et Van Cauwenberghe sur «la gouvernance et la simplification des Fonds Structurels après 2006». Ce rapport de prospective correspond à une demande que j'avais faite au Comité des régions au mois de juillet 2002. Il contient des propositions à la fois consensuelles et utiles, et j'attends avec intérêt son adoption par l'assemblée plénière du Comité.

Nous ne sommes pas loin du moment où ce débat va devoir se cristalliser (troisième rapport sur la cohésion), moment où il faut choisir son camp et se rassembler. La déclaration qui va être élaborée pendant ces deux journées de dialogue et de travail va être un élément important pour cette cristallisation. Cela fait maintenant deux ans [forum sur la cohésion, mai 2001] que nous échangeons faits et arguments, dans la transparence. Très bientôt, il faudra nous mettre d'accord sur quelques points cruciaux.

**Deux constats :**

premier constat : Cette politique est nécessaire. Elle a une valeur ajoutée.

- deuxième constat : disparités économiques et sociales dans UE 25
  - Ecart de développement entre les régions les plus prospères et les plus pauvres multiplié par 2 ;
  - Aujourd'hui 68 millions d'habitants dans les régions avec un PIB/habitant inférieur de 75% de la moyenne communautaire ;
  - Demain, dans EU25, 116 millions d'habitants dont 6 sur 10 dans les nouveaux Etats membres.

## Deux ans de débat : cinq grands enseignements

J'ai constaté un large accord sur la priorité aux régions en retard de développement :

- La convergence doit rester la priorité de la cohésion ;
- Le maintien du critère objectif du PIB régional (seuil de 75%) ;
- La partie relative d'au moins deux tiers des fonds et le Fond de Cohésion pour les régions en retard de développement se justifie pleinement dans l'Union élargie.

J'ai noté plusieurs demandes spécifiques :

- "Effet statistique" : Large accord sur la nécessité d'un dispositif équitable. Sur la base des données 2000 (qui se limitent seulement à donner une orientation !) : 18 régions seront touchées = 21 millions d'habitants (Mais attention : les données à utiliser en 2006 seront celles de 2001, 2002 et 2003. Celles-ci ne sont pas encore disponibles). Je connais l'attention particulière de Lander allemandes à ce sujet.

Des solutions appropriées sont à rechercher pour 2 autres cas :

- Sortie "naturelle" de l'objectif 1 : convergence = preuve du succès de la politique de cohésion, qu'il faut saluer.
- Les régions septentrionales de Suède + Finlande : faible densité de population, éloignement et conditions climatiques. Question très importante comme d'autres territoires qui garderont des handicaps naturels durables.

La solution pour ces 2 cas **dépend aussi de la nouvelle politique** à définir pour les régions hors objectif 1.

Enfin il y a une situation très particulière des régions ultra-périphériques reconnues dans l'actuel article 299 § 2 du Traité et qui sont caractérisées par un très grand éloignement.

Un point difficile : la politique pour les autres régions de l'UE :

Si les arguments sur la renationalisation sont en recul, la Commission doit répondre aux critiques qui ont été soulevées :

- En mettant l'accent sur la valeur ajoutée communautaire : l'innovation et la nouvelle économie, l'accessibilité et les conditions d'accès aux services d'intérêt général, l'emploi et l'inclusion sociale, l'environnement et la prévention des risques, et la question du développement rural, comme celle des quartiers urbains en crise .
- En supprimant le zonage à l'intérieur des régions.
- Une gestion plus décentralisée (rôle clé pour les régions et les villes), plus simple et moins bureaucratique prenant en considération les différentes réalités constitutionnelles et les bonnes pratiques de la période actuelle exemples URBAN et actions innovatrices.

Large accord sur le maintien et l'amplification de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale : responsabilité européenne par excellence, mais besoin d'un instrument juridique.

Accent sur les nouvelles frontières au Sud et à l'Est (Communication « Wider Europe » adoptée récemment par la Commission) : ce sont aussi de « nouvelles frontières » pour la politique régionale.

#### Simplification de la gestion

Le débat sur la simplification fait apparaître la nécessité d'une meilleure clarification des responsabilités entre les Etats membres et la Commission, même si il faudra à la fois tenir compte de la responsabilité institutionnelle de la Commission au titre de l'exécution du budget de l'Union et des situations différenciées à cru entre les Etats membres avec une Union élargie.

#### **Vers le 3ème rapport : ce que nous pouvons faire ensemble**

La Commission et le Comité doivent continuer à combattre ensemble, côte à côte, sur plusieurs fronts :

- Premier front : pour une reconnaissance du concept de cohésion territoriale dans le traité constitutionnel (en partie II, aussi solennelle que la partie I) ;
- Deuxième front pour une meilleure gouvernance et notamment une consultation plus efficace des collectivités territoriales en amont et en aval des décisions européennes : la Commission vient de proposer les modalités du dialogue spécifique à mener avec les représentants des collectivités territoriales, en s'appuyant notamment sur le rôle pivot du Comité des Régions. Cette proposition a été soumise pour réaction pour quelques semaines encore, je souhaite que vous soyez nombreux à réagir et je serai personnellement attentif à la prise en compte de vos réactions ;
- Et troisième front, celui de la future politique de cohésion. Ce sera bientôt le moment pour chacun de se déterminer, et c'est pour cela que la déclaration que vous allez adopter demain, ici à Leipzig, à l'issue de vos travaux, sera un jalon très important sur la route qui mène au troisième rapport sur la cohésion. Cette « déclaration de Leipzig » doit être le contrat de principes qui unira le Comité des Régions et la Commission pour l'avenir de la politique de cohésion.

#### **Conclusion**

En effet, si l'heure de la réflexion s'achève bientôt, l'heure de la discussion et de la décision n'a pas encore commencé. Il nous faudra rester soudés et vigilants pendant une période longue. La Commission puis les Chefs d'Etat et de Gouvernement seront confrontés à des décisions difficiles sur les ressources financières.

Un consensus n'existe pas pour le moment :

Point de repère de 0,45% du PIB communautaire : Décision du sommet de Edimbourg pour 1999 dans l'Union à 15.

- Décision du Sommet de Berlin pour 2006, dans une Union élargie.

- Décision de Copenhague pour 2006 avec les 25 équivaut à 0,41%.

C'est donc le moment d'affirmer qu'une politique de cohésion forte est nécessaire :

- Pour l'Europe d'aujourd'hui, parce que l'Euro a besoin de stabilité ;
- Pour l'Europe de demain, parce que l'élargissement doit être une réussite ;

Et parce que l'Union européenne ne serait pas elle-même sans solidarité, pas plus qu'elle ne sera elle-même sans Europe politique ou marché intérieur. Tout se tient.